

## CCAS de la commune de Gournay- Indre

### *Procès Verbal séance du 3 octobre 2020*

Nombre de membres en exercice : 9- Présents : 7 Votants : 7

Date de Convocation : 18 septembre 2020

**Le samedi 3 octobre 2020 à 10 H 30**

Le Centre Communal D'Action Sociale de Gournay, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle de fêtes de Gournay, sous la présidence du maire et président Philippe BAZIN  
Présents : Christian MONTINTIN, Solange DURIS, Philippe BAZIN, Annie FEUILLADE, Agnès LAVENU, Anne-Lyse GERBAULT, Christine LARUE.

Absentes-excuses : Julie MONTEIL et Catherine BOUHET

Pouvoir : /

Secrétaire de séance : Annie FEUILLADE

#### **Délibérations n° 2020-51**

##### **Objet : Prix aux jeunes diplômés 2020**

Monsieur le Maire propose aux membres de CCAS de renouveler l'attribution d'une récompense aux diplômés de l'année, à titre de félicitations et encouragement pour leurs études.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Gournay, après en avoir délibéré :

Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 7

✓ décide d'octroyer au jeune diplômé de la commune en 2020 un prix forfaitaire d'un montant de 80 € chacun, sur présentation d'un justificatif.

Jeunes concernés :

- CLERET Elsa BACCALAUREAT,
- BALLEREAU Simon BACCALAUREAT
- LAVENU Joris Brevet des collèges
- BEAU Alisson Brevet des Collèges

✓ A inscrit les crédits nécessaires au budget communal 2020, (compte 6718 « Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion »)

##### **Objet : Analyse et mise en place des Aides Sociales au titre de l'année 2020**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que par délibération n° 2015-07 du 12 avril 2015, le Centre Communal d'Action Social de Gournay a proposé la mise en place de mesures d'Actions Sociales au bénéfice des personnes domiciliées sur le territoire de la commune, par ailleurs, une analyse des besoins sociaux a été réalisée (délibération n°2015-08 du 24 octobre 2015) afin de définir et de mettre en place une politique d'Action Sociale au titre de l'année 2020.

Après lecture du bilan des aides versées l'an passé et des actions ciblées, Monsieur le Président propose de conserver le plafond des aides accordées au titre de l'année 2020 afin de continuer sa politique d'Action Sociale.

Sur la base de ce bilan, le CCAS propose les actions suivantes au titre de l'année 2020:

##### ***Aide aux frais de scolarité :***

↳ carte de transport, cantine scolaire, garderie, centre de loisirs.

Participation à hauteur de **50 euros par personne**

***Aide aux études et à la formation:***

↳ frais d'inscription en études supérieures, transport, couverture sociale obligatoire, et apprentissage pour les jeunes ayant signé un contrat d'apprentissage ou un contrat similaire.  
Participation à hauteur de **100 euros par personne**

***Aide à la pratique sportive, musicale et théâtrale :***

↳ inscription à une activité sportive ou une activité musicale ou bien théâtrale dispensée par des clubs ou associations agréés.  
Participation à hauteur de **60 euros par personne**

***Aide à la recherche d'emploi tout âge confondu :***

↳ participation aux frais de déplacements et d'hébergement pour les stages, aux frais liés à la constitution d'un dossier ou d'achat de matériel spécifique ;  
Participation à hauteur de **60 euros par personne**

***Aide aux frais de transport :***

↳ transport en commun, voiture particulière pour la population active ;  
Participation à hauteur de **100 euros par personne**

***Aide pour le chauffage :***

↳ bois, biomasse, gaz, fioul, électricité ;  
Participation à hauteur de **200 euros par foyer**

***Aide au maintien à domicile pour les personnes retraitées et/ou âgées dépendantes :***

↳ portage repas au domicile, articles d'hygiène, téléalarme ;  
Participation à hauteur de **150 euros par personne**

***Aide aux personnes en situation précaire :***

↳ chômage longue durée, maladie invalidante, veuf ou veuve déjà en difficultés financières, handicap... ;  
Participation à hauteur de **150 euros par personne**

***Aide à la communication :***

↳ participation à la redevance télévision, abonnement aux journaux d'information ;  
Participation à hauteur de **150 euros par foyer**

**Conditions de résidence et d'attribution**

Seules seront examinées les demandes des personnes habitants depuis plus de six mois la commune de Gournay.

Un foyer pourra déposer plusieurs demandes tout en respectant le plafond des aides.

**Plafond des aides :**

- 170 euros pour un foyer composé d' 1 personne,
- 200 euros pour un foyer composé de 2 personnes,
- 230 euros pour un foyer composé de 3 personnes,
- 260 euros pour un foyer composé de 4 personnes et plus.

Après en avoir délibéré, le Centre Communal d'Action Sociale de Gournay :

Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 7

Accepte le maintien des plafond des aides.

Cette aide sera versée en une seule fois le dernier trimestre de l'année civile sur présentation de justificatifs.

L'inscription des crédits au budget (article 658822) sera délibérée chaque année.

### **Objet : Don reçu (Société d'Exploitation de Gournay)**

Monsieur le Président informe les membres du CCAS du courrier de la SEG reçu le 28 février 2020, concernant un don de 20 000,00 €.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Gournay, après en avoir délibéré et à l'unanimité :  
**Accepte** le don de 20 000,00 €.  
**A inscrit** cette somme aux recettes du budget 2020.

### **Objet : Transports Scolaires 2020/2021**

Monsieur le Maire expose aux membres de CCAS la situation de quelques familles de Gournay. Par manque de moyens, ces familles n'ont pas pu prendre de cartes de transport pour leurs enfants et se retrouvent contraint d'emmenner leurs enfants à l'école tous les jours ce qui, bien entendu engendre d'autres coûts.  
Monsieur le Maire propose que le C.C.A.S. règle ces cartes de transports et ainsi maintienne son service de ramassage très fragile actuellement.

Les Membres du C.C.A.S. accepte à l'unanimité de régler les cartes de transport pour 3 enfants, les montants seront deduits des aides sociales perçu dans le 4<sup>ème</sup> trimestre 2020.  
A inscrit les crédits nécessaires au budget communal du C.C.A.S. 2020, (compte 6718 « Autres charges exceptionnelle sur opérations de gestion »)

### **Préparation de la fête de Noël :**

- La situation actuelle étant ce qu'elle est, il est très difficile de se projeter sur la fin d'année, le spectacle de magie prévu le 20 décembre 2020 pour les enfants est réservé depuis juillet, mais le C.C.A.S. se réunira à nouveau en novembre afin de définir ses orientations pour cette fête, en cas d'annulation, les cadeaux seront amener au domicile par les membres du C.C.A.S.
- Pour les anciens, le prix du colis sera de 30 euros maximum, le repas des anciens se tiendra le 1<sup>er</sup> dimanche de décembre uniquement si la situaton sanitaire le permet.

### **Dossiers banques Alimentaire :**

Monsieur le Maire a reçu toutes les personnes qui bénéficient de la banque alimentaire et a établi un dossier de reste à vivre par jour et par personne, il propose aux membres du C.C.A.S. de maintenir ce plafond à 18 euros et le C.C.A.S. refera un point en janvier sur la situation des personnes aidées.

Fin de la Réunion à 11 h 30

Prochaine réunion le : samedi 14 novembre 2020